



Une partie de la commune est en zone de stationnement réglementé, dite zone bleue.

Publié le 03 juin 2024

ZONE BLEUE REGLEMENTÉE



Pensez à votre disque bleu !

Nous vous rappelons que sur la commune, il existe une zone de stationnement réglementé, appelée zone bleue.

Elle est en vigueur du lundi au vendredi de 9h à 19h en centre ville, sur une partie du parking de la Distillerie, rue du Pont Levis, ainsi qu'au début du Chemin du Fort.

Afin d'éviter une verbalisation à hauteur de 35€, vous devez :

- apposer le disque européen derrière le pare-brise
- respecter la limitation de durée fixée à 01h30
-

utiliser un disque conforme

La zone bleue permet de favoriser la rotation des véhicules et ainsi de fluidifier le stationnement en journée.

En la respectant, vous permettrez à chacun de trouver une place et soutiendrez l'activité de nos commerces locaux.



URL de la source (modifié le 07/03/2025 - 08:42): <https://www.wambrechies.fr/zones-bleues>

Bannière: